



Demande de dédommagement au propriétaire (fioul)

Par **deusedieloe**, le **09/08/2012** à **12:18**

Bonjour,

Je suis arrivée dans le logement (une maison) fin avril, la maison fonctionne au fioul domestique, j'ai appelé une entreprise pour venir remplir la cuve et lorsque le livreur est venu il m'a averti d'un risque de fuite lié à la vétusté de la cuve (35ans)(effectivement la cuve est complètement rouillée et il y a des émanations de fioul) et que par conséquent je ne pourrais pas la faire remplir en totalité (donc plus cher). J'ai immédiatement prévenu l'agence qui m'a répondu qu'elle en parlerait au propriétaire. Début juillet toujours pas de nouvelle de l'agence, donc je rappelle et elle m'informe que des devis vont être faits. Sauf qu'entre temps j'ai dû à nouveau remplir la cuve de 300L (le minimum). Résultat aujourd'hui le 9 août 2012 on vient de me poser un ballon d'eau chaude en attendant les travaux qui ne commenceront que fin octobre! Et on a vidé la cuve qui contenait encore 200L. Puis-je demander un dédommagement pour ces 200L de fioul perdu à cause de la lenteur du propriétaire à se décider? Cela représente quand même une facture de 198€. Merci d'avance pour vos réponses.